



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Cinq Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Etaient présents R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI - M. AUFFRET – G. BARRA – JL. GIRAUD, **Adjoints**
S. ALLEG – J-M. BAGNIS - N. BARRECA – A. DUBOIS – E. MENUT - A. PELLEGRINO –
J. HENSELER - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI - M. RAYNAUD,
Conseillers Municipaux

Absents excusés : S. BEURRIER (pouvoir à C. BOUGE) - J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. DEDULLE (pouvoir à A-M. GAUBERTI) S. LELUIN (pouvoir à R. AUBAULT) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

CESSION DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – DELAISSE COMMUNAL

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2019-04-08/003 du 8 avril 2019,

QU'il y a lieu d'acter de la désaffectation du délaissé communal tel que présenté dans le plan joint,

QUE M. Coulomb, le propriétaire des parcelles section M n° 213, 214, 215, a manifesté le souhait de se porter acquéreur de ce délaissé par courrier en date du 4 mars 2018,

QUE la commune a saisi France Domaine pour connaître le coût de l'emprise concernée. L'avis de la Direction des finances publiques, propose une valeur vénale de 1.250 €, montant accepté par M. Coulomb par courrier en date du 14 novembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la rédaction de l'acte administratif par le bureau d'études TPF Ingénierie.

QUE M. Coulomb s'est engagé à reconstruire à l'identique une partie de l'escalier déplacé, ce qui permettra aux administrés de l'utiliser en toute sécurité et ainsi de redécouvrir cette zone différemment.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUTORISER** la cession des parcelles déclassées (cf. plan joint) à M. Coulomb au prix mentionné par France Domaine à savoir 1.250 €.
- **DE DONNER L'AUTORISATION** à M. le Maire à signer l'acte administratif, qui sera confié au bureau d'études TPF Ingénierie.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE